

Note d'information - Déclaration des revenus 2023

Avril 2024

Texte alternatif décrivant l'infographie « Note d'information - Déclaration des revenus 2023 ».

➤ Dates limites de dépôt

Les échéances varient selon le mode de déclaration (papier ou en ligne) et la zone géographique.

1. Déclaration Papier

- **Date limite :** 21 mai 2024.
- **Public concerné :** Toutes les zones et les non-résidents.

2. Déclaration en Ligne

Le calendrier est découpé en trois zones selon les départements :

- **Zone 1 :** 23 mai 2024.
 - Départements 01 à 19 (y compris les non-résidents).
- **Zone 2 :** 30 mai 2024.
 - Départements 20 à 54 (y compris la Corse-du-Sud 2A et la Haute-Corse 2B).
- **Zone 3 :** 6 juin 2024.
 - Départements 55 à 974/976.

➤ Cas spécifiques

L'infographie mentionne également une section dédiée aux **déclarations déposées par un expert-comptable**.